Nations Unies A/HRC/13/L.3

Assemblée générale

Distr. limitée
18 mars 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Treizième session
Point 9 de l'ordre du jour
Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée − suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

États-Unis d'Amérique: projet de résolution

13/… Comité spécial sur l'élaboration de normes complémentaires

Le Conseil des droits de l'homme,

Prenant note avec une vive préoccupation de la persistance de signes manifestes d'intolérance et de discrimination dont sont victimes des personnes en raison de leur race, de leur religion ou de leurs croyances, y compris de discrimination, de violence, d'exclusion et de préjugés cautionnés par des gouvernements,

Conscient de l'importance de témoigner aux membres des minorités raciales et religieuses touchées par la discrimination et des actes d'intolérance d'un engagement commun en vue de résoudre ce problème par des mesures concrètes et immédiates,

Invitant tous les États à envisager, à titre prioritaire, de ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

Invitant également tous les États à prendre l'engagement de renforcer et d'accroître leurs efforts pour lutter contre la discrimination et les crimes inspirés par la haine,

1. *Se félicite* du rôle que le Comité spécial sur l'élaboration de normes complémentaires a joué dans l'élaboration de propositions de mesures concrètes axées sur la lutte contre la discrimination raciale et religieuse, l'intolérance et la haine;

2. *Décide* de demander au Comité spécial, à titre de mesure positive immédiate et sans préjudice de son mandat, de s'attacher à définir lesquelles de ces propositions jouissent du consensus nécessaire pour être appliquées avec succès, afin qu'elles puissent être adoptées par le Conseil à sa seizième session.

Merci de recycler